

Chers compatriotes.

Pour entraîner la machine socioéconomique dans un cercle vertueux, un budget conséquent et rigoureusement géré ne suffit pas. Les citoyennes et les citoyens doivent aussi se sentir partie prenante du projet politique collectif par des voies autres que la contribution financière obtenue par la contrainte fiscale. Les dons, les actions bénévoles, les associations à but non lucratif apportent un formidable liant social et permettent d'agir politiquement sans la tutelle parfois pesante de l'État ou des politiciens. Soutenir ce type d'engagement relève de l'évidence. Mais, d'une façon générale, dans une société devenue tout de même très individualiste, il est important d'offrir à la population un cadre et des outils pour faire fonctionner des mécanismes simples d'entraide et de partage, ne serait-ce que pour lutter contre la solitude subie et rappeler à chacun l'importance des autres. Le levier solidaire dont il est question aujourd'hui a besoin d'être activé ou réactivé si l'on veut une action politique profonde.

La solidarité est la base de l'humanité. Si les êtres humains n'avaient pas développé d'extraordinaires capacités de solidarité, ils n'auraient sans doute pas survécu et encore moins émergé du monde animal. Car la solidarité entraîne la solidité face à l'adversité, face aux difficultés, face aux aléas négatifs. Pour se nourrir, pour se loger, pour se défendre, pour se soigner, pour s'améliorer, on n'a rien inventé de mieux que la force et l'intelligence du groupe. Pendant des millénaires, le cercle familial et villageois a constitué l'indispensable communauté de vie qui permettait de cultiver la terre, d'ériger des bâtiments, d'entretenir les chemins, de soutenir les nécessiteux, d'apprendre des compétences. Pas de machines, pas de services publics, pas de sécurité sociale, pas d'ordinateurs : il fallait compter sur les autres pour survivre et pour vivre. Aujourd'hui, tout cela a bien changé. Au quotidien, on peut très bien se débrouiller sans personne à ses côtés. En fait, la solidarité a été déléguée à l'État ou plutôt l'État s'en est emparé. Il y a certes des bons côtés dans cette solidarité nationalisée mais nous avons aussi beaucoup perdu dans ce basculement civilisationnel que certains pays n'ont d'ailleurs

pas connu avec la même intensité. Les liens sociaux se sont distendus, la responsabilité individuelle s'est diluée, une attente parfois infantile à l'égard de la collectivité s'est installée. La participation de l'individu au bien commun reste pourtant une composante à la fois morale et utile de l'action politique.

De tout temps, la solidarité s'est exprimée en premier lieu envers les personnes fragiles ou en difficulté. Ainsi, les religions ont souvent fait de la charité envers les indigents un devoir. Aujourd'hui, les associations caritatives offrent un soutien remarquable aux plus pauvres mais cela ne dédouane en rien les pouvoirs publics qui doivent agir pour une intégration de tous par une activité rémunérée, ce que permet rarement le Revenu de Solidarité Active ou RSA, au contraire du Grand Plan Emploi Publical que j'ai proposé précédemment. Plus largement, le cercle familial a longtemps suffi pour s'occuper des enfants et des personnes âgées. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, en particulier dans le monde occidental où le travail féminin, la mobilité et un mode de vie plus individualiste ont conduit à déléguer certaines tâches à la collectivité. Crèches, établissements scolaires, maisons de retraite ont un coût faramineux mais sont devenus indispensables à la bonne marche de la société. Néanmoins, à cause du vieillissement de la nombreuse population née après-guerre, la prise en charge du quatrième âge, c'est-à-dire des personnes âgées dépendantes, généralement au-delà de 90 ans, nécessite un effort supplémentaire. Du côté des personnes handicapées, des progrès ont été réalisés pour une meilleure intégration sociale mais les établissements spécialisés dans les handicaps lourds restent peu nombreux et chers pour la plupart des familles. Là encore, la solidarité nationale et son organisation doivent être améliorées.

Du point de vue du citoyen, le paiement des impôts et des taxes est déjà un acte de solidarité. Les dons aux associations caritatives expriment une volonté forte des individus de contribuer par eux-mêmes au bien-être commun. Cependant, on ne saurait trouver le signe d'une société réellement solidaire dans une participation uniquement financière contrainte ou volontaire, même si nous devons nous réjouir qu'elle existe et l'encourager. Le fait de donner de l'argent ou des biens ne remplacera jamais le fait de donner de son temps et de son énergie pour des personnes pas nécessairement proches

ou pour des causes collectives qui nous dépassent. Le bénévolat renforce les liens sociaux, il donne du baume aux cœurs, il offre à l'être humain l'occasion de se dépasser, de sortir de l'égoïsme et de la vénalité. D'ailleurs, toutes les religions prônent l'abnégation et l'entraide pour relier les êtres humains, les conduire à la paix et à l'élévation spirituelle. Mais nous voyons que le bénévolat, religieux ou laïque, est en perte de vitesse, usé par la modernisation individualiste du monde contemporain, miné par l'aquibonisme face au manque de reconnaissance et de soutien. C'est pourquoi l'Etat doit non seulement reconnaître et soutenir les personnes qui continuent d'œuvrer gratuitement pour la communauté, mais il doit aussi trouver des moyens simples de faire actionner le levier solidaire par le plus grand nombre.

Je propose d'instaurer une 36^{ème} Heure de Solidarité. La durée de la semaine de travail passera donc de 35 à 36 heures. La rémunération liée à cette heure complémentaire sera versée à un fonds de solidarité pour l'amélioration de la prise en charge des personnes dépendantes handicapées ou âgées. Cela fonctionnera sur le modèle de la Journée de Solidarité annuelle qui existe depuis 2004, initialement fixée au Lundi de Pentecôte, et qui sera donc supprimée. La 36^{ème} Heure de Solidarité rapportera à la collectivité environ 10 milliards d'euros par an. En donnant chaque semaine une heure de son temps, chacun participera de façon continue et sans débours supplémentaire au financement des maisons de retraite et des centres spécialisés, ainsi que des accompagnants pour le maintien à domicile des personnes âgées et pour le soutien aux familles qui doivent gérer des enfants ou des adultes lourdement handicapés.

Voilà, la clef politique n°23, c'est le levier solidaire, cette entraide naturelle que pratiquent les êtres humains et qui renforce les sociétés. Si la solidarité va de soi envers ses proches, si elle s'exerce encore volontiers à travers la générosité des dons et l'engagement dans des associations caritatives, il est important que chaque citoyen puisse participer à l'actionnement du levier solidaire dans un monde devenu beaucoup plus individualiste. Cette solidarité nationale doit particulièrement permettre de gérer de façon plus efficace et plus humaine le phénomène de la dépendance liée au handicap et au vieillissement de la population. Les impôts et les taxes constituent de fait un effort

de solidarité mais c'est en donnant régulièrement de son temps que chaque individu entrera pleinement dans une forme de citoyenneté active. Prenons tous notre part dans la construction d'une société réellement solidaire donc plus solide !

Je vous remercie de votre écoute et je vous donne rendez-vous le 28 janvier prochain pour la clef n°24. Je vous dis donc : à bientôt !